



Adaptalia Métiers Santé

Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers - IDCC: 959

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Bien-être
HOSPITALISATION (Y COMPRIS FRAIS DE MATERNITÉ)				
Frais de séjour				
Frais de séjour dans un établissement conventionné	250 % BR - MR	350 % BR - MR	500 % BR - MR	500 % BR - MR
Frais de séjour dans un établissement non conventionné	250 % BR - MR	350 % BR - MR	375 % BR - MR	400 % BR - MR
Honoraires				
Médecins adhérents à l'un des DPTAM	250 % BR - MR	350 % BR - MR	370 % BR - MR	470 % BR - MR
Médecins non adhérents à l'un des DPTAM	200 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Forfait journalier hospitalier (y compris forfait psychiatrique)	100 % forfait	100 % forfait	100 % forfait	100 % forfait
Forfait actes lourds	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels
Chambre particulière				
Chambre particulière (par jour)	60 euros ⁽¹⁾	80 euros ⁽²⁾	80 euros ⁽³⁾	95 euros ⁽³⁾
Frais d'accompagnement				
Frais d'accompagnement d'un enfant de moins de 16ans (par jour)	60 euros ⁽⁶⁾	80 euros ⁽⁶⁾	80 euros ⁽⁶⁾	85 euros ⁽⁶⁾
Hospway				
Pour préparer au mieux votre hospitalisation ou celle d'un proche, le service Hospway vous permet de faire une recherche d'établissement parmi 200 pathologies sur la zone géographique souhaitée. Les données sont issues des 20 millions d'hospitalisations en France, à la fois lourdes et fréquentes.	Oui	Oui	Oui	Oui
SOINS COURANTS				
Maternité				
Forfait maternité (par enfant, en cas de naissances ou d'adoptions multiples le forfait est doublé)	150 euros	200 euros	640 euros	800 euros
Honoraires médicaux				
Consultation ou visite d'un médecin généraliste adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	320 % BR - MR	370 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin généraliste non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	175 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste adhérent à l'un des DPTAM	170 % BR - MR	230 % BR - MR	370 % BR - MR	470 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste non adhérent à l'un des DPTAM	150 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	170 % BR - MR	200 % BR - MR	370 % BR - MR	470 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	150 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Imagerie médicale				
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	170 % BR - MR	200 % BR - MR	370 % BR - MR	470 % BR - MR
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	150 % BR - MR	175 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Analyses et examens de laboratoire				
Analyses et examens de laboratoire pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	320 % BR - MR	370 % BR - MR

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
non garanti	200 % BR
20 euros ⁽⁴⁾	30 euros ⁽⁵⁾
20 euros	30 euros
-	-
50 euros	100 euros
100 % BR	200 % BR
75 % BR	100 % BR
60 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
30 % BR	100 % BR
25 % BR	100 % BR
30 % BR	100 % BR
25 % BR	100 % BR
non garanti	100 % BR

Contactez nous au 04 93 08 26 50 pour une étude gratuite. Ou en ligne : <https://entreprise.axa.mon-assurance.fr/>



Adaptalia Métiers Santé

Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers - IDCC: 959

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Bien-être
Honoraires paramédicaux				
Les actes pratiqués par les auxiliaires médicaux : les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures-podologues	150 % BR - MR	300 % BR - MR	320 % BR - MR	370 % BR - MR
Médicaments				
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
Médicaments et homéopathie prescrits non pris en charge par la Sécurité sociale figurant sur la liste des produits ayant une autorisation de mise sur le marché de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (forfait global par année civile)	-	-	35 euros	50 euros
Moyens contraceptifs prescrits et non pris en charge Sécurité Sociale (forfait global par année civile)	-	-	40 euros	55 euros
Matériel médical				
Appareillage, prothèses, produits et prestations diverses pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR ⁽⁷⁾	100 % BR - MR ⁽⁸⁾	200 % BR - MR ⁽⁸⁾	300 % BR - MR ⁽⁸⁾
Médecines non conventionnelles				
Médecine douce réalisée par un praticien disposant d'un numéro ADELI, RPPS ou FINESS (par année civile)	75 euros ⁽⁹⁾	175 euros ⁽⁹⁾	200 euros ⁽⁹⁾	200 euros ⁽⁹⁾
Prévention				
Tout acte de prévention prévu à l'article R 871-2 du code de la Sécurité sociale	100 % BR - MR ⁽¹⁰⁾	100 % BR - MR ⁽¹⁰⁾	100 % BR - MR ⁽¹⁰⁾	100 % BR - MR ⁽¹⁰⁾
Vaccins prescrits par un médecin non pris en charge par la Sécurité sociale dans les conditions prévues par leur autorisation de mise sur le marché (par année civile)	50 euros	120 euros	285 euros	350 euros
Consultation chez un diététicien	50 euros ⁽¹²⁾	80 euros ⁽¹²⁾	80 euros ⁽¹²⁾	80 euros ⁽¹²⁾
Septine 9 : cancer du colon (forfait par année civile)	-	-	95 euros	95 euros
Test de dépistage des virus impliqués dans le cancer du col de l'utérus (Test HPV), dans la limite d'une prise en charge tous les 3 ans	100 % BR - MR	100 % BR - MR	320 % BR - MR	370 % BR - MR
Dépistage Hépatite B	100 % BR - MR	100 % BR - MR	320 % BR - MR	370 % BR - MR
Détartrage annuel complet sus et sous gingival	150 % BR - MR	200 % BR - MR	370 % BR - MR	470 % BR - MR
Bilan Dyslexique réalisé par un orthophoniste	150 % BR - MR	200 % BR - MR	320 % BR - MR	370 % BR - MR
Ostéodensitométrie / Densitométrie osseuse non prise en charge par la Sécurité sociale	50 euros ⁽¹³⁾	110 euros ⁽¹³⁾	110 euros ⁽¹³⁾	110 euros ⁽¹³⁾
Médicaments et produits à base de nicotine, non pris en charge par la Sécurité sociale, dans un but de sevrage tabagique, avec autorisation de mise sur le marché ou norme Afnor, par année civile	50 euros	150 euros	150 euros	150 euros
Les séances d'activité physique prescrites et adaptées aux affections définies par l'article D1172-2 du Code de la santé publique. L'activité physique doit être dispensée par un professionnel de santé ou un professionnel titulaire d'un diplôme ou certification, tels que définis à l'article D1172-2 du Code de la santé publique, par année civile	200 euros	200 euros	200 euros	200 euros
Connecteurs Bluetooth pour stylos à insuline ou pour glucomètre, prescrit par un médecin (cette garantie intervient une fois dans la vie du contrat)	100 euros	100 euros	100 euros	100 euros

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
50 % BR	100 % BR
-	-
20 euros	20 euros
30 euros	30 euros
100 euros	100 euros
100 euros	100 euros
Oui ⁽¹¹⁾	Oui ⁽¹¹⁾
70 euros	100 euros
30 euros	30 euros
-	-
non garanti	100 % BR
non garanti	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
60 euros	60 euros
100 euros	100 euros
-	-
-	-



Adaptalia Métiers Santé

Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers - IDCC: 959

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Bien-être
Autres postes				
Frais de Transports	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
Cure thermale : frais médicaux, frais de séjour et frais de transport (forfait par année civile)	100 % BR - MR	200 % BR - MR	250 % BR - MR	300 % BR - MR
Téléconsultation				
La Téléconsultation Médicale permet aux salariés de consulter un médecin par téléphone ou vidéo 24/7. Numéro de téléphone sans surcoût Depuis la France : 36 33 / Depuis l'étranger : +33 1 55 92 27 54	Oui	Oui	Oui	Oui
My Easy Santé				
Le programme de prévention digital My Easy Santé vous aide à préserver, améliorer votre santé au quotidien et réduire vos facteurs de risque.	Oui	Oui	Oui	Oui
AIDES AUDITIVES				
Aides auditives jusqu'au 31 décembre 2020				
Equipements de classe 1 ou 2	100 % BR - MR ⁽¹⁴⁾	100 % BR - MR ⁽¹⁵⁾	200 % BR - MR ⁽¹⁵⁾	300 % BR - MR ⁽¹⁵⁾
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR
Aides auditives à partir du 1er janvier 2021				
Équipement 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Équipement à tarif libre de classe 2 pour les adultes	1040 euros - MR	1140 euros - MR	1540 euros - MR	1700 euros - MR
Équipement à tarif libre de classe 2 pour les enfants	1700 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR
DENTAIRE				
Soins et prothèses 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Soins (hors 100% Santé)				
Consultations, soins courants, radiologie et parodontologie pris en charge par la Sécurité sociale	150 % BR - MR	200 % BR - MR	370 % BR - MR	470 % BR - MR
Parodontologie non prise en charge par la Sécurité sociale (forfait par année civile)	300 euros	400 euros	430 euros	480 euros
Prothèses (hors 100% Santé)				
Prothèses à tarifs limités (dans la limite de 100% PLV - MR)	300 % BR - MR	350 % BR - MR	430 % BR - MR	550 % BR - MR
Prothèses à tarifs libres (Le remboursement des prothèses dentaires est limité à 3 prothèses par année civile, au-delà nous garantissons 125% BR-MR)	300 % BR - MR	350 % BR - MR	430 % BR - MR	550 % BR - MR
Orthodontie				
Orthodontie prise en charge	300 % BR - MR	350 % BR - MR	400 % BR - MR	500 % BR - MR
Orthodontie non prise en charge	200 % BR Reconstituée ⁽¹⁶⁾	250 % BR Reconstituée ⁽¹⁶⁾	300 % BR Reconstituée ⁽¹⁶⁾	400 % BR Reconstituée ⁽¹⁶⁾
Prothèses fixes non prises en charge par la Sécurité sociale				
Couronne et pilier de bridge sur dents non délabrées	200 euros ⁽¹⁷⁾	400 euros ⁽¹⁸⁾	450 euros ⁽¹⁸⁾	510 euros ⁽¹⁸⁾
Implantologie dentaire non prise en charge par la Sécurité sociale				
Implants dentaires	300 euros ⁽¹⁹⁾	400 euros ⁽²⁰⁾	640 euros ⁽²⁰⁾	825 euros ⁽²⁰⁾

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
-	-
100 % BR	100 % BR
-	-
-	-
100 euros	200 euros
100 euros	200 euros
-	-
100 euros	200 euros
100 euros	200 euros
100 euros	200 euros
50 % BR	100 % BR
100 euros	100 euros
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
200 euros	200 euros
100 euros	140 euros



Adaptalia Métiers Santé

Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers - IDCC: 959

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Bien-être
OPTIQUE				
Verres et monture				
Equipements 100 % Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Simples	300 euros - MR	365 euros - MR	370 euros - MR	420 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Complexes	480 euros - MR	525 euros - MR	590 euros - MR	700 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Très complexes	500 euros - MR	545 euros - MR	670 euros - MR	800 euros - MR
dont un remboursement de la monture à tarif libre (Classe B) limité à :	100 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR
Autres postes Optique				
Lentilles de contact correctrices prises en charge par la Sécurité sociale	150 euros ⁽²¹⁾	160 euros ⁽²¹⁾	190 euros ⁽²¹⁾	260 euros ⁽²¹⁾
Lentilles de contact correctrices non prises en charge par la Sécurité sociale (y compris jetables) (par année civile)	100 euros	120 euros	190 euros	260 euros
La chirurgie réfractive (forfait par œil et par année civile)	400 euros	500 euros	950 euros	1110 euros

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
-	-
65 euros	80 euros
45 euros	80 euros
45 euros	80 euros
25 euros	25 euros
10 euros ⁽¹³⁾	50 euros ⁽¹³⁾
20 euros	50 euros
100 euros	200 euros

(1) et 25 euros dans le cas d'une chambre particulière en ambulatoire (la prise en charge est limitée à 90 jours par an pour les séjours en psychiatrie) (2) et 32 euros dans le cas d'une chambre particulière en ambulatoire (la prise en charge est limitée à 90 jours par an pour les séjours en psychiatrie) (3) et 32 euros dans le cas d'une chambre particulière en ambulatoire (la prise en charge est limitée à 90 jours par an pour les séjours en psychiatrie) (4) 7 euros en chambre en ambulatoire (5) 15 euros en chambre en ambulatoire (6) (la prise en charge est limitée à 90 jours par an pour les séjours en psychiatrie) (7) + 400 euros par an et par bénéficiaire (8) + 500 euros par an et par bénéficiaire (9) Forfait global - Spécialités prises en charge: Acupuncture, Chiropractie, Ostéopathie, Psychologie, Psychothérapie. (10) Remboursement minimum sinon remboursement selon le poste auquel il est rattaché (11) selon le poste auquel il est rattaché (12) par année civile, pour les enfants de moins de 16 ans (13) par année civile (14) + 400 euros (15) + 500 euros (16) Le remboursement est reconstruit sur la base du TO90 (17) par dent (18) par dent et dans la limite de 3 dents, au delà nous garantissons le minimum conventionnel (19) par implant (20) par implant et dans la limite de 3 implants, au delà nous garantissons le minimum conventionnel (21) par année civile, au delà la garantie des lentilles prises en charge est de 100% BR-MR

Document non contractuel

AXA France Vie. Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes Siren 353 457 245 • Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex. • AXA Assistance France. S.A au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre. SIRET 311 338 339 00071. Siège social : 6, Rue André Gide 92320 Châtillon • Itelis SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 452 135,92 € - 440 358 471 RCS PARIS Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°10058758 - Immeuble « Le Diapason » - 218 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris. La société AXA PEOPLE PROTECTOR SERVICES, S.A UNIPERSONNELLE dont le siège social situé à Madrid, Emilio Vargas, 6, CP 28043, C.I.F n A-86154341 et dûment inscrit dans le Registre du Commerce de Madrid, Volume 28.459, Feuille 201, section 8, feuille numéro 512.428, inscription 1^{re}, édite l'application mobile et la version web Easy Santé (www.myeasysante.fr).